



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 26 novembre 2019

- Compte rendu -

L'Association "Les Courts Sillons - AMAP de Coubron " a tenu son Assemblée Générale Ordinaire mardi 26 novembre 2019 à Coubron, 137 rue Jean Jaurès, maison Dacheville, salle "du Parc".

### PERSONNES CONVOQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Tous les Adhérents inscrits à l'AMAP au jour de cette assemblée.

### Personnes présentes ou représentées :

Bureau (par ordre alphabétique) : Philippe ANTON, Blandine CHESNEL, Gérard DESROCHES, Émilie LASSERRE, Thérèse LAVEAU, Francis LAVEAU, Isabelle LE GUYADER, Huguette SÉRUSIER.

Laetitia et Philippe ADICEAM, Séverine ALMEIDA, Uranie et Didier ASTORGA, Virginie AUBIN, Isabelle BERTON, Sylvie BLANDIN BRANCHEREAU, Vanessa et Bertrand BORREL, Géraldine BOUTIN, Claudine et Denys BUSSENOT, Marie CAMUS, Valérie CANOVAS, Julien CATOIRE, Sylvie et Fatima CHATELAIN-ZAGHARI, Sandra et Romuald CORREIA, Evelyne et Serge DESAINTPAUL, Irène DESFORGES, Aurélie DHOMMEE, Corinne DODEMONT, Marie-Claude ETTORI, Michel FAUTREL, Pascale et Christian FERRE, Christelle et Christophe FLOURON, Maryvonne et Jean Pierre FOURAGE, Sylvie GARCIA-CANELO, Emile et Sébastien GASPARD, Angélique GUEGUEN, Danielle et Alain HONIAT, Natalia et Eric JEANNET, Edmond KINDT, Bénédicte LEGALL, Sylvie LHERMITTE, Nicole et Jean-Claude MATHIAS, Marie-Jeanne et Jean-Pierre MERLE-BERNARD, Sabine et Sylvain MILLA TAYOU, Catherine MONIN, Caroline MOREAU, Joëlle et André OFFNER, Myriam et Christian OUTIER, Marie-Line et Yann PECHON, Laurence et Patrick SAINT-LOUIS, Ute et Thimo SANDER, Zouina et Olivier SAYAD D'HENRY, Laurence SEBASTIEN-DIAZ, Sophie SEVIN, Jocelyne SIMONNET, Monique et Claude SPINAZZE, Cécile et Ali TATOT-BENKRAOUDA, Agnès et Claude URIEN, Sandrine et Jean VEGUER-BOHAIN, Jacqueline et Gérard VEGUER, Isabelle VILLARD, Régine VITRY, Virginie WAGIEL, Patricia WILHEM, Olivia ZOBIRI.

63 Adhérents étaient présents ou représentés, sur les 95 que l'AMAP compte à ce jour.

### PERSONNES INVITEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

- Mme **Caroline BRUN**, adjointe au maire, déléguée à la vie associative ;
- M. **Julien PICQ**, chargé du développement de "Val Bio Centre", notre fournisseur de fruits, légumes, œufs et autres produits fermiers bio.
- M. **Hervé QUERA**, "Le Fournil du Taillis", notre boulanger, fournisseur de pains, viennoiseries et produits bio.

**La séance est ouverte à 20 h 10**

#### 1. PRESENTATION DU RAPPORT MORAL.

Le rapport moral est présenté par Mme Thérèse LAVEAU, présidente de l'AMAP de Coubron – Les Courts Sillons.

Mme LAVEAU adresse ses vifs remerciements à :

- Mme Caroline BRUN ;
  - Toutes les adhérentes et tous les adhérents présents à cette Assemblée Générale ;
  - "Val Bio Centre" (VBC) et "les Paniers Bio du Val de Loire" (PVL) notamment leur représentant M. Julien PICQ ;
  - "Le Fournil du taillis" en la personne de M. Hervé QUÉRA et de toute son équipe ;
  - La municipalité qui, chaque mardi, met à notre disposition cette grande salle de distribution, des tables et des bancs indispensables à notre logistique de distribution ainsi qu'un espace affecté à plein temps pour notre armoire de rangement (balances, documents, cadres bois, etc.).
- Merci également au personnel d'astreinte de la municipalité qui se montre toujours très dévoué et accommodant sur les tranches horaires ;
- Aux membres du Bureau, dont elle présente également les attributions, suite à la demande de Mme Caroline BRUN.

La première assemblée générale de notre association remonte à septembre 2011 ; nous avons donc entamé sa 9<sup>ème</sup> année d'activité et nombre de ses adhérents sont restés fidèles depuis sa création.

Nous comptons aujourd'hui 90 adhérents souscripteurs du contrat de fourniture de fruits et légumes, 1 du seul "contrat pain" et 4 dits "bénévoles", c'est-à-dire sans contrat, mais apportant leur aide à l'AMAP et pouvant effectuer des achats ponctuels à notre boulanger Hervé.

Ce nombre d'adhérents correspond bien à la dimension souhaitée pour notre AMAP afin de rester dans une logistique de fonctionnement raisonnable et, surtout peut-être, dans la préservation d'un bon esprit associatif et convivial ; nous nous sommes fixés arbitrairement un maximum de l'ordre de la centaine.

Le nombre d'adhérents non coubronnois est actuellement inférieur à 17 %, le maximum statutaire étant de 20 %. Il est précisé que les personnes non résidentes à Coubron mais y exerçant tout ou partie de leur activité professionnelle n'entrent pas dans ce quota.

Les fournitures de fruits, légumes, et œufs assurées par PVL ainsi que celles des produits de boulangerie par "Le Fournil du Taillis" depuis 2012 donnent toujours la même satisfaction.

## **1.2 Bilan d'activité avec les Paniers du Val de Loire (PVL)**

### **a) Logistique et administratif.**

Les livraisons se font normalement avec ponctualité et les livreurs se sont toujours montrés très coopératifs en apportant leur aide à l'aménagement de la salle de distribution avant le déchargement de leur camion.

Leur contribution à la transmission de documents destinés à PVL est également très appréciée.

Un certain nombre de dysfonctionnements administratifs ont été observés cette année tels que dans la bonne prise en compte de nos effectifs d'adhérents avec, pour conséquences, des prélèvements bancaires injustifiés ou non effectués ; ces anomalies, qui semblent avoir été convenablement éradiquées à ce jour, sont probablement imputables aux effets secondaires de la profonde restructuration interne de Val Bio Centre en fin 2018 (voir notre CR de l'AGO du 11 décembre).

Ceci dit, PVL a toujours fait preuve de beaucoup de compréhension et de souplesse dans la gestion de nos adhérents et dans leurs souhaits qu'il s'agisse de remplacements, de modifications de leurs demandes, voire de leurs désinscriptions.

Le document accompagnant chaque livraison est toujours très apprécié pour ses articles informatifs et pour l'excellence et l'originalité des recettes qu'il contient.

### **b) Qualité produits.**

L'avis des Adhérents sur la fraîcheur des produits, leur qualité gustative et leur aptitude à la conservation est unanimement excellent ; quelques remarques ont été faites sur des répétitivités de variétés d'une semaine sur l'autre.

### **c) Compositions des paniers.**

Il a été observé, au cours de cette année, une insuffisance du contenu des paniers à 17,50 € en termes de valorisation comparée à celle des paniers à 12,45 € pour une semaine donnée.

Cette question semble avoir été récemment prise en compte et ne plus être à l'ordre du jour.

### **d) Perspective 2020.**

Le bilan général avec PVL ne peut qu'inciter à reconduire nos accords mutuels.

Une majoration tarifaire de 2% est annoncée pour 2020, ce qui devrait porter le prix des "petits paniers" à 12,70 €, celui des "grands paniers" à 17,85 € et celui de la boîte de 6 œufs à 2,70 €.

M. Julien PICQ précise que ces augmentations sont dues aux diverses majorations des coûts de fonctionnement. Ce niveau d'augmentation est jugé raisonnable et compréhensif.

Le formulaire d'engagement contractuel pour 2020 doit être fourni très prochainement par PVL.

## **1.3 Bilan d'activité avec Val Bio Centre (VBC).**

La possibilité d'acheter individuellement des produits bio, notamment d'épicerie à VBC via leur site internet (qui n'avait guère été utilisée par les adhérents de notre AMAP) vient d'être modifiée ; ce type d'achats ne sera plus accessible qu'à des professionnels ou par des commandes groupées au sein de l'AMAP, via un nouveau site internet <https://lescolisbioproduvaldeloire.fr/>

Le fonctionnement peut en être le suivant :

Les adhérents consultent les disponibilités de produits sur le site précité et passent leur commande à un référent de l'AMAP – président(e) ou secrétaire, par exemple ; ils établissent leurs chèques en le libellant au nom de ce référent ; ce dernier passe alors une commande groupée via le site, le règlement se faisant pour lui par prélèvement bancaire.

L'ensemble des produits sera alors livré à l'AMAP qui aura à les dispatcher aux adhérents demandeurs.

M. Julien PICQ précise, et c'est fondamental, que cette procédure implique que le montant total des commandes soit égal ou supérieur à 400 €.

La fréquence de passation de commandes serait à définir en interne.

## **1.4 Bilan d'activité avec "Le Fournil du Taillis" ou "Pain d'Hervé"**

### **a) Logistique**

Dans son ensemble, la ponctualité des livraisons est parfaitement respectée ; les quelques erreurs de livraison qui ont pu être constatées ont toujours été corrigées d'une semaine sur l'autre.

Sont particulièrement appréciées :

- La réactivité d'Hervé et de son équipe, en toutes circonstances ;
- La capacité à prendre des commandes ponctuelles complémentaires à celles contractuelles ;
- L'option donnant libre choix de contractualiser, ou non, les demandes en juillet et/ou en août (mois entier).

### **b) Gamme, qualité et prix des produits**

La gamme des pains et viennoiseries est très étendue et les produits toujours aussi savoureux.

Les fournitures mensuelles de "farines, fruits secs, céréales, sucres, chocolat, etc." sont très appréciées, tout autant que tous les produits figurant dans la liste de "pains, sablés, cakes, pâtisseries, produits salés, produits sans gluten, viennoiseries et pâtisseries", également livrables en début, voire même en cours de mois.

À noter, comme en fin de chaque année, les offres de bûches et autres friandises de Noël.

Concernant les listes des produits proposés, voir l'article 5 ci-après "site internet".

### **c) Perspectives.**

Environ 28 % de nos adhérents souscrivent au "contrat pain".

Le renouvellement des contrats en cours est prévu pour fin mars 2020.

Les excellentes prestations d'Hervé, la qualité des produits qu'il propose et la satisfaction des adhérents de l'AMAP conduisent au souhait d'un maintien durable de nos accords avec lui.

## **1.7 Conclusions**

Comme précédemment, le nombre d'Adhérents à l'AMAP devrait diminuer un peu en fin de cette année, mais sans doute pour se reconstituer au cours de l'année 2020.

Nous restons donc naturellement à ce seuil considéré comme bénéfique tant sur les plans relationnels que logistiques.

Les relations avec nos fournisseurs, tout autant qu'entre nous tous, membres de l'Association, sont excellentes. L'avenir de l'AMAP semble donc serein de par la qualité des produits livrés par ses fournisseurs et la convivialité des soirées de distribution.

À noter que le développement des productions biologiques ne cesse de croître dans notre pays.

Notre AMAP ne peut que s'en réjouir.

## **APPROBATION DU RAPPORT MORAL**

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

## **2. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER.**

L'état des comptes de l'AMAP est présenté par Mme Isabelle Le Guyader, chargée de la trésorerie.

### **2.1 Comptes de trésorerie**

Les comptes du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019 ressortent à :

- **Recettes** 1794.50 € comprenant 799.50 € de solde de l'exercice précédent et 995 € de cotisations.
- **Dépenses** 1202.05 €
- **Solde** 592.45 €

Les recettes proviennent exclusivement des cotisations des adhérents de l'AMAP.

Les dépenses ont couvert :

Assurance MAAF : 141.84 € ;

Frais bancaires : 108,00 €.

Renouvellement pour trois ans de l'hébergement du site internet : 143.64 € ;

Petites réceptions (forum, AGO, Galettes des rois) : 408.24 € ;

Frais de bureau et fournitures diverses, dont achat d'une balance : 172.33 €.

Remboursement, par solidarité, de deux dettes d'adhérents : 128,00 €.

Achat de gobelets réutilisables : 100 €

### **2.2 Affectation du solde**

Le solde, sera affecté aux dépenses de fonctionnement de l'AMAP telles que :

- Dépenses relatives à la préparation de cette AG du 26/11/2019 ;
- Réédition de la galette des rois avec M. Hervé QUÉRA ;
- Papeterie, matériel et frais divers ;
- Frais bancaires et assurance.

### **2.3 Montant de la cotisation**

Compte tenu de l'équilibre budgétaire par rapport à l'exercice écoulé, il est décidé de maintenir le montant des cotisations annuelles à 10 € par Adhérent.

### **2.4 Approbation des comptes**

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

## **Madame Thérèse LAVEAU donne la parole à notre invité, Monsieur Julien PICQ.**

Monsieur Julien PICQ remercie les participants à cette réunion pour les compliments et témoignages de satisfaction qu'il vient d'entendre ; il évoque alors les sujets suivants :

- **Restructuration.** Au cours de cette année, toute la logistique a été reprise par VBC et a été relocalisée sur Vitry sur Seine depuis Choisy le Roi, ce qui a permis un notable gain de place.

VBC est maintenant une association comprenant 15 salariés permanents parmi lesquels il convient de citer des affectations bien spécifiques à des tâches telles que qualité produits, contrôle, préparation des paniers (Juliette en remplacement d'Alexandrine), relations clientèle (Virginie en remplacement de Ceilia), aide aux producteurs mais aussi contrôle de leurs procédures de culture - 1 agriculteur a ainsi été évincé du groupement pour non-respect des qualités requises.

L'ampleur de la restructuration a été la cause de quelques dysfonctionnements, administratifs ou de compositions des paniers ; il semble que tout se soit amélioré depuis septembre et correctement rentré dans l'ordre à ce jour.

- **Évolution et recherche de partenariats.** Compte tenu de l'évolution générale de la demande en produits certifiés bio, VBC recherche constamment de nouveaux partenaires, ceci en plus de l'activité de la "couveuse".

Un projet de collaboration est en bonne voie avec une structure italienne, équivalente à une AMAP française, qui livre la Sicile et le sud de la France. Quelques tests avec elle pour la fourniture d'agrumes se sont montrés très encourageants. Des parcelles sont, par ailleurs, dédiées à la culture expérimentale de fruits exotiques.

En réponse à diverses questions évoquées par les adhérents présents à cette réunion, M. Julien PICQ précise :

- Incidents techniques.

- . Il est arrivé ces derniers temps que des produits soient réceptionnés à une température très basse ; Certains produits peuvent transiter brièvement en chambre froide ; or il y a eu récemment un dérèglement de son fonctionnement, d'où les anomalies observées ;
- . Un important dysfonctionnement du réseau téléphonique interne a fait que les communications avec VBC ou PVL furent un temps très difficiles, voire impossibles. Ces désordres sont maintenant éradiqués.

- Répétitivité de livraisons.

- La redondance de certaines livraisons d'une semaine sur l'autre peut avoir plusieurs motifs :
  - . Des conditions climatiques inhabituelles peuvent impacter certains terrains de culture plus que d'autres par la sécheresse ou, à l'inverse, les inondations ; il peut s'en suivre la pénurie temporaire d'une variété de produit ; M. Julien PICQ cite l'exemple de terrains situés en élévation nécessitant le creusement de puits extrêmement profonds pour trouver de l'eau d'arrosage alors que d'autres, tout proches mais au niveau de la Loire, regorgent d'eau ;
  - . De même ces conditions inhabituelles peuvent défavoriser une culture plutôt qu'une autre ; par exemple les poires sont beaucoup plus sensibles que les pommes ;
  - . L'aptitude à la conservation diffère d'un produit à l'autre ; pour reprendre l'exemple précédent, des pommes pourront être aisément conservées en chambre froide alors que les poires non.
  - . Des attaques parasitaires peuvent être localisées et générer des pénuries ; M. Julien PICQ nous cite le cas de M. Damien LEROY (qui nous avait fait le plaisir de participer à notre dernière assemblée) qui vient d'en être victime.

- Compositions des paniers.

- . Comme dit précédemment, il a été observé et notifié en cours d'année que les paniers à 17,50 € étaient sous valorisés par rapport aux paniers à 12,45 €. Ce point ne semble plus être à l'ordre du jour, disons depuis septembre.
- . Il est rappelé que l'ajout d'une qualité produit aux paniers à 17.50 € n'est pas souhaitée par les adhérents ; ce sujet, déjà ancien, précisait qu'un panier plus grand intéressait une famille plus nombreuse souhaitant une augmentation des poids et non pas une augmentation du nombre de variétés. Mme Émilie LASSERRE rappelle, à titre d'exemple, les compositions (du 14 mai) où 1 seule barquette de fraises avait été livrée aussi bien pour les petits que pour les grands paniers ; à l'évidence il eut été préférable de livrer deux barquettes aux grands paniers, quitte à diminuer ou supprimer une autre ligne de produit.
- . La composition des paniers comportait 5 ou 6 variétés de produits ; elle est passée à 7, voire 8 ou même 9 ces derniers temps. M. Julien PICQ précise que cela est destiné à favoriser les débouchés des petits agriculteurs.

- Livraisons complémentaires.

Deux souhaits sont formulés par les adhérents :

- a) Qu'il soit ajouté, dans le contrat, une option d'achat complémentaire pour des fruits (comme il y a une option d'achat pour les œufs) ; M. Julien PICQ considère cette demande comme recevable et va étudier sa faisabilité ;
- b) Qu'il soit possible d'effectuer des achats ponctuels de pommes de terre. M. Julien PICQ va également étudier la faisabilité de cette option, sachant que cela serait peut-être possible par des achats conditionnés en filets de 3 ou 5 kg.

### **Madame Thérèse LAVEAU donne la parole à notre invité, Monsieur Hervé QUÉRA**

L'entreprise de boulangerie/pâtisserie, gérée par M. Hervé QUÉRA sous l'appellation "le Fournil du Taillis" est située dans l'Oise au 57 rue des Landons à ESPAUBOURG. Site internet <https://www.lepaindherve.fr/index.php>

Monsieur Hervé QUÉRA précise que son entreprise fonctionne depuis 22 ans et se compose aujourd'hui de 14 employés à plein temps auxquels s'ajoutent des apprentis.

Les fabrications sont essentiellement manuelles ; il y a très peu de machines.

Les pains sont fabriqués à partir de farines bio provenant surtout de Picardie ; ils sont pétris au levain naturel et cuits au feu de bois.

Une importante évolution est en cours dans le secteur de la pâtisserie.

La distribution des produits du "Fournil du Taillis" est en constante progression vers les AMAP, les marchés et les boutiques ; M. Hervé QUÉRA cite la récente entrée sur le marché de Beauvais.

Questionné à ce sujet, M. Hervé QUÉRA confirme qu'il poursuit ses ateliers tous les samedis.

### **3. COMPOSITION ET ELECTION DU NOUVEAU BUREAU**

Comme il est d'usage Mme Thérèse LAVEAU présente la démission des 8 Membres du Bureau actuel.

Tous se représentent.

Aucune nouvelle candidature n'étant proposée parmi les adhérents, Mme LAVEAU soumet au vote de l'assemblée la reconduction de la composition du Bureau actuel, à savoir (ordre alphabétique) :

Mesdames et Messieurs Philippe ANTON, Blandine CHESNEL, Gérard DESROCHES, Émilie LASSERRE, Thérèse LAVEAU, Francis LAVEAU, Isabelle LE GUYADER, et Huguette SÉRUSIER.

En l'absence d'objection des adhérents présents et représentés, Madame LAVEAU entérine la susdite composition du Bureau pour un an à compter de ce jour 26 novembre 2019.

Le Bureau ainsi constitué se réunira prochainement pour définir les attributions de chacun.

Un compte rendu de cette réunion sera établi et adressé à tous les adhérents.

## **4. ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS AU SEIN DE L'AMAP – RAPPELS**

### **4.1 Logistique**

M. Gérard DESROCHES revient sur la question de la participation des adhérents aux opérations de distribution. Si le mode "vrac" a été choisi pour la réception des fruits et légumes afin d'en minimiser les coûts, il implique que des volontaires apportent leur aide à l'aménagement de la salle de distribution et aux pesées des fruits et des légumes.

Cette aide ne peut être assurée que par l'occasionnelle et aimable contribution des adhérents (voir sur le site de l'AMAP =>"infos pratiques" => "Guide du Permanent").

Il convient de signaler que les volontaires se font parfois très rares, et que ce sont fréquemment toujours les mêmes qui veulent bien se dévouer.

Merci donc à tous ceux qui en ont la possibilité de s'impliquer d'avantage dans cette aide à la distribution.

Les horaires normaux de ce service d'aide sont :

- de 17 h 30 à 18 h 30 : montage et installation des tables et des casiers, réception des produits ;
- 18 h 30 : début des distributions ;
- 20 h : fin des distributions, rangements et remise en état de la salle.

Une remarque avait été formulée l'an passé sur l'important poids des tables qu'il conviendrait peut être de remplacer par des tables légères en plastiques. Ainsi en est-il depuis le début de l'année (merci à la mairie).

Des adhérents font remarquer la difficulté qu'il peut y avoir pour eux à venir aussi tôt dans l'après-midi, d'autant que les camions de livraison arrivent fréquemment encore plus en avance que sur l'horaire prévu.

### **4.2 Mode de livraison**

Pour faire suite à cette question d'horaires de livraison, M. Julien PICQ précise qu'il comprend tout à fait notre choix d'avoir préféré les livraisons en vrac plutôt qu'en paniers pré-conditionnés, mais que cela peut avoir un impact sur les horaires de livraisons, et bien entendu sur les contraintes de distribution.

Sur cette question de choix, M. Francis LAVEAU fait valoir que les livraisons en paniers pré-conditionnés transformerait notre AMAP en "dépôt vente" et que, de ce fait, cette dernière n'aurait plus sa raison d'être et serait dissoute.

### **4.3 Importance des émargements**

Il est également rappelé à tous que les feuilles d'émargement doivent être signées pour chacune des prises de fruits et légumes, d'œufs et de pain ; cette formalité permet aux Membres du Bureau de s'assurer, en fin de distribution, que tous les paniers ont bien été pris.

Si un panier doit être pris par une personne tierce, cette dernière doit avoir été informée de cette procédure par son mandant.

Des manquements à ces règles sont observés assez fréquemment et mettent les Membres du Bureau dans l'embarras, se demandant si les paniers ont bien été pris, d'où des rappels téléphoniques parfois contraignants.

### **4.4 Empêchements et cas de force majeure.**

Des numéros de téléphone ont dû être remis à tous afin de pouvoir signaler un empêchement ou une difficulté à venir chercher son panier. Cette information sera réitérée et diffusée conjointement au rapport d'affectation des Membres du nouveau Bureau.

## **5. SITE INTERNET DE L'AMAP**

Le site internet de l'AMAP - <http://www.amapcoubron.org/> - est essentiellement utilisé pour donner des informations fonctionnelles (documents, événements, fournisseurs, recettes, etc.).

Il est rappelé que les formulaires des divers bons de commandes ainsi que les listes des produits de boulangerie sont accessibles depuis la page d'accueil du site en suivant le lien "infos pratiques" (en haut à gauche).

Des visiteurs extérieurs peuvent poser des questions sur le site, voire demander leur inscription.

Il permet également d'adresser à tous, par le jeu de courriels et de liens, le contenu des paniers chaque semaine, accompagné parfois d'informations ou de rappels ponctuels.

Si, parmi les nouveaux inscrits, certains préféreraient ne pas recevoir ces e-mails hebdomadaires, il leur suffirait d'en faire la demande à un responsable de l'AMAP.

**En l'absence de question diverse, la réunion est close à 21 h 45.**

Lu, approuvé et signé par les Membres du Bureau